



Pré- inscription en crèche collective
Enfants domiciliés hors Communauté de communes Pyrénées Catalanes et
âgés de 5 mois minimum

Nom de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe de l'enfant : M F

Nom du père :

Prénom :

Profession :

Téléphone mobile :

Adresse e-mail :

Adresse postale :

Nom de la mère :

Prénom :

Profession :

Téléphone mobile :

Adresse e-mail :

Adresse postale :



Autorisation de transfert, d'hospitalisation et d'intervention médicale ou chirurgie d'urgence

Je soussigné(e),
demeurant :

(mère, père, tuteur)

représentant légal de (nom et prénom de l'enfant),

né(e) le (date de naissance de l'enfant),

Autorise la crèche à faire hospitaliser mon
fils, ma fille en cas d'urgence prioritairement à l'hôpital le plus proche.

J'autorise le médecin à pratiquer en urgence les soins nécessaires.

Fait à

Le

Signature du représentant légal



Photos, vidéos et images et son

Je soussigné(e)

(mère père, tuteur)

de l'enfant :

autorise le personnel de la crèche à photographier / filmer mon enfant dans le cadre des activités proposées individuellement et/ou en groupe.

Ces images seront exclusivement destinées à l'usage des familles, ainsi qu'au site internet de la Communauté des Communes.

Fait à

Le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvée »)



Fiche d'autorisation de sortie

Je soussigné(e) (mère père, tuteur)
de l'enfant :

autorise mon enfant :

A participer à des activités extérieures à la structure nécessitant un transport à pieds

A participer à des activités extérieures à la structure nécessitant un transport en bus (visites des écoles, fermes, parcs...).

Les visites et le moyen de transport seront informées par écrit (affichage au sein de la crèche)

L'autorisation est valable pour toute la durée d'accueil de l'enfant

Fait à

Le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvée »)



Proposition de besoins non révisables

Je soussigné(e)

(mère père, tuteur)

certifie avoir besoin d'une place en crèche :

Accueil des enfants du lundi au vendredi en demi journée, à partir des vacances de Noël jusqu'à la fermeture de la station.

Fermé le 25 décembre et le 1^{er} janvier.

RAPPEL : AUCUN ENFANT AYANT DE LA FIEVRE NE SERA ACCEPTE ET AUCUN MEDICAMENT NE SERA ADMINISTRE SAUF EN CAS D'URGENCE ET SELON LES PROTOCOLES MEDICAUX EN VIGUEUR.

Prévoir un sac pour la crèche contenant :

- Goûter, biberons d'eau et de lait étiquetés
- Couches, coton et liniment
- Doudou et sucette avec le prénom de l'enfant
- Chaussons, vêtement de rechange
- Lunettes de soleil, crème solaire
- Tenue d'extérieur.



Accueil de mon enfant

Nom :

Né(e) le :

Prénom :

- **En matinée (8h30 – 12h30)**
- **En après-midi (13h – 17h)**

Cochez les demi-journées souhaitées :

DATES	Matin	OU	Après-midi
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			

Tarif : 15 euros la demi-journée +3 EUROS LE REPAS (le matin)

Après réception de votre dossier complet, la communauté des communes vérifiera les disponibilités et vous enverra un mail de confirmation avec le montant dû.

Le règlement se fera par chèque bancaire établi à l'ordre du trésor public et sera remis à la direction de la crèche.

Le règlement validera l'inscription.



Documents à fournir

- Photocopies du carnet de vaccinations.
- Photocopie pièce d'identité d'un ou des parents.
- Attestation CAF pour les allocataires du département des Pyrénées Orientales uniquement.
- Certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité.
- Livret d'accueil (fournit en pièce jointe).

Merci de transmettre votre dossier de pré-inscription à :

crechelacab@capcir-pyrenees.com

Pour nous contacter : 04.68.04.20.75

La crèche de La Cabanasse répond aux règles strictes de la CAF et travaille sous la surveillance de la protection maternelle infantile des PO et d'un médecin référent. A ce titre, la crèche est habilitée à accueillir à l'année 19 enfants par jour dans sa structure, 10m² par enfant, afin que chaque enfant puisse bénéficier, d'un lit, d'un espace suffisant :

- à son développement,
- à sa sécurité,
- au respect des règles d'hygiène et de sécurité, essentielles en collectivité.

Néanmoins, la protection maternelle infantile a autorisé une extension de l'agrément, pour satisfaire au mieux les besoins des vacanciers de la station. Cet agrément passe donc de 19 enfants par jour à 25, pour une période maximale de 5 semaines par an, entrecoupée en 2 périodes.



Les conditions d'admissions sont identiques à celle des accueils réguliers, hormis la période d'adaptation qui, bien qu'essentielle à l'équilibre de l'enfant, n'est pas appliquée au vu du temps d'accueil trop court.

Durant cette période, l'accueil en demi-journée doit donc être préconisé, toujours dans le cadre d'un respect minimum de sécurité. L'accueil sur la journée sera proposé par la direction sous seule condition que l'enfant ne présente pas de signe de souffrance et de détresse affective.

Toujours dans le respect des règles de sécurité, et en accord avec le médecin référent, la crèche n'accueille pas, dans le cadre des vacances, les nourrissons de moins de 5 mois, la vaccination n'étant pas encore complète. Les risques majeurs encourus en cas de problème sont trop importants. Notre rôle premier est de contribuer au bien-être des enfants mais aussi à leur sécurité. Les accueils « vacanciers » étant dans le cadre des loisirs et nullement dans le cadre de contrat de travail, aucune entorse ne sera donc faite à ce sujet.

Tout enfant présentant des symptômes tels que fièvre, vomissement, diarrhée, boutons suspects, mycoses etc., devra être récupéré au plus tôt par un des parents après avoir été prévenu.

Ces conditions sont mises en place pour protéger vos enfants de risques éventuels liés à la vie en collectivité.

Merci de votre compréhension.

Signature des parents